



Fil d'actualité Covid19 Lettre N°4 – 7 mai 2020

Madame, Monsieur,

Le Premier ministre a annoncé les mesures d'un **déconfinement progressif** à compter du 11 mai. La reprise d'une partie de l'activité, des services publics et l'assouplissement des conditions de sortie doivent s'accompagner du plus strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières¹ même dans un département « vert »² comme la Vienne.

A cette seule condition nous pourrions retrouver la sécurité sanitaire, notre liberté d'agir, de nous déplacer, et renouer les liens sociaux indispensables à notre équilibre.

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Cette réalité, entre autres, fonde notre volonté de rouvrir **les écoles** publiques dès le 11 mai pour les équipes et le **14 mai pour les élèves** dans la limite des capacités liées au protocole sanitaire national.

Au lendemain de l'annonce du gouvernement, nous avons organisé la **concertation** (pour chaque site : la directrice, une élue, un parent d'élève, les services concernés et le Délégué de l'Education Nationale) afin d'évaluer notre capacité d'accueil et de mise en œuvre des principes généraux du protocole. **Nous ne prendrons aucun risque.**

Les enseignants ont recueilli les intentions des familles pour déterminer la liste des enfants pouvant réintégrer les classes. Les temps d'accueil périscolaires et de restauration, compétence directe de la commune, seront assurés.

Outre la question de la scolarité, vous trouverez dans ce document l'échéancier et les conditions de reprise de l'activité locale ainsi que les nouvelles consignes et restrictions.

Je sais pouvoir compter sur le civisme de chacun d'entre vous pour la réussite de ce plan de déconfinement et je vous en remercie de nouveau vivement.

Nous restons mobilisés au côté de tous les professionnels qui ont géré la situation de crise que nous saluons chaleureusement et de tous ceux qui l'ont subie plus durement sur le plan physique, familial, économique ou social.

Je vous souhaite sincèrement un retour à un quotidien serein dans le respect de tous et dans la solidarité.

Florence Jardin
Maire

L'accueil physique en mairie reprendra uniquement le matin

à compter du 11 mai de 9h à 12h

contact@migne-auxances.fr 05.49.51.71.02

www.migne-auxances.fr -  Commune de Migné-Auxances

illiwap à télécharger sur votre smartphone pour être alerté en instantané

Astreinte : 06.82.55.29.00 urgences en dehors des heures d'ouverture

¹ Se laver très régulièrement les mains. Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir. Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter. Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

² Classification de l'Agence de santé, vert = condition les plus favorables

<p>MASQUES</p> 	<p><u>La commune a commandé 6000 masques tissus grand public</u></p> <p>Distribution progressive à partir du 12 mai, uniquement pour les foyers qui en ont besoin (non équipés par ailleurs), à raison d'un masque par adulte et par enfant de plus de 10 ans, résidant habituellement sur la commune.</p> <p>Merci d'indiquer avant le 12 mai le nombre de masques requis en collant une étiquette (ou un papier) sur votre boîte à lettres où nous les déposerons directement.</p> <p> Nous comptons sur votre civisme et votre solidarité pour ne pas afficher de commandes abusives et priver ainsi des familles qui ne pourraient s'équiper par leurs propres moyens.</p> <p><u>Le Département a également annoncé la fourniture d'un masque par habitant. Les filières professionnelles s'organisent parallèlement.</u></p> <p>A l'issue de cette première dotation, il appartiendra à chacun de renouveler son équipement. La commune accompagnera les personnes les plus fragiles et les familles aux plus faibles revenus.</p> <p>Dans la limite des stocks disponibles, des masques sont en vente auprès de l'enseigne NETTO, dans les pharmacies, chez les buralistes, dans la grande distribution...</p> <p>L'Articerie, 45 rue de saumur, propose des masques lavables en tissu confectionnés selon les recommandations AFNOR (4 maximum par retrait) information sur  L'Articerie.</p> <p>Babouchka créations en confectionne également 0634310520.</p> <p> Les masques tissus ne sont pas homologués pour l'usage professionnel. Ils doivent être lavés après chaque usage à 60 ° durant 30 mn et le nombre de lavages est limité (entre 20 et 30 selon modèle).</p> <p>Tous les masques ont une fonction complémentaire aux gestes barrières qui restent indispensables.</p>
<p>Ecoles maternelles et élémentaires</p> 	<p>Une concertation a eu lieu (directrices, parents d'élèves, services, élus...) sur chaque site pour la mise en œuvre du protocole sanitaire national. Afin d'avoir la capacité matérielle d'aménager et d'équiper les locaux des 5 sites, de constituer les équipes et de former les agents, de préparer l'organisation pédagogique, la répartition des élèves et l'information des familles, il a été convenu conjointement et après échanges avec l'inspection académique d'une ouverture le 14 mai. Chaque famille concernée va recevoir une information détaillée pour l'accueil de son ou ses enfants (horaires, matériel, protocole...)</p> <p>Les 11, 12 et 13 mai, les enfants des professionnels prioritaires déjà scolarisés seront accueillis (le lieu sera précisé dès que possible selon le planning de préparation des locaux).</p>
<p>Petite enfance</p>	<p>Crèche halte-garderie La Ribambelle réouverture le 11 mai avec protocole sanitaire et maximum 9 enfants accueillis.</p> <p>Relais assistantes maternelles, pas de reprise des ateliers collectifs, renseignements professionnels et parents par téléphone de préférence et uniquement sur rendez-vous au relais ram@migne-auxances.fr 05.49.54.17.22</p>

<p>DECHETS www.grandpoitiers.fr</p>	<p>Déchetteries : ouvertes aux horaires habituels. Afin d'absorber les volumes stockés et de limiter les temps d'attente, merci de vous limiter à 2 passages par semaine et par foyer dans un premier temps et de bien prérier vos déchets.</p> <p>La fréquence de collecte reste limitée jusqu'à fin mai.</p> <p>tri sélectif (bac jaune) mardi 12 et 26 mai dans le respect des consignes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ échelonnez votre stock des dernières semaines en le présentant en plusieurs fois ➤ sortez vos bacs jaunes et vos sacs bien fermés lundi soir dès 19h ➤ tenez compte des consignes spécifiques liées au Covid-19 <p>ordures ménagères (bac gris) : samedi 9 et 23 mai sortez vos bacs la veille</p>
--	--

<p>SOLIDARITE</p>	<p>Personnes âgées, isolées, handicapées, vous pouvez vous faire connaître en mairie pour bénéficier des aides et services (courses...). Cette action se poursuit à minima jusqu'au 2 juin.</p> <p>Les familles les plus modestes (QF1 et 2) ne souhaitant ou ne pouvant pas remettre leurs enfants à l'école dès le 14 mai peuvent être accueillies à L'épicerie solidaire pour compenser la différence entre le tarif facturé pour les repas pris à l'école et la réalité du prix d'un repas à la maison (courrier individualisé).</p> <p>A l'EHPAD, les visites potentielles sur RDV, doivent s'exercer dans le strict respect des consignes édictées par l'établissement (questionnaire, Charte...). Des RDV sont possibles dans le jardin (distance de 3 mètres entre le résident et les proches, absence de contact physique).</p> <p> Ehpap « Les Fougères » Migné-Auxances.</p>
<p>Centre socio-culturel la Comberie</p>	<p>A compter du 11 mai, ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h30 sur rendez-vous afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation.</p>
<p>Centre de loisirs</p>	<p>En attente des consignes ministérielles à l'heure de la rédaction de cette lettre.</p>
<p>Vacances (organisation)</p>	<p>Décision le 2 juin</p>

<p>Bars/Restaurants</p>	<p>Restent fermés. Prochaine décision le 2 juin</p>
<p>Commerces</p>	<p>Réouverture le 11 mai</p>
<p>Marchés</p>	<p>Autorisés</p>
<p>Pharmacie</p>	<p>Les officines sont ouvertes avec possibilité de livraisons et maintiennent la proposition d'un passage « en drive » après commande des médicaments par téléphone.</p> <p>Ph. de l'Auxance 05 49 51 71 43 – Ph. des Rochereaux 05 49 51 72 95</p>

<p>Mariages</p>	<p>Reportés sauf urgence</p>
<p>Cérémonies religieuses</p>	<p>Pas avant le 2 juin</p>
<p>Cérémonies d'Inhumation</p>	<p>Limitées à 20 personnes</p>
<p>Cimetières</p>	<p>Ouverture publique le 11 mai</p>
<p>Rassemblements</p>	<p>Autorisés à partir du 11 mai dans la limite de 10 personnes maximum</p>

<p>Bibliothèque municipale</p>	<p>Planning en cours de réalisation</p>
<p>Conservatoire de musique</p>	<p>Pas de reprise des cours en présentiel d'ici le mois de septembre. Toutes les manifestations sont annulées.</p>
<p>Cinéma/théâtre/salle des fêtes</p>	<p>Restent fermés. Prochaine décision le 2 juin</p>
<p>Sports</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Individuel en plein air autorisé à partir du 11 mai - lieux couverts, sports collectifs et de contact restent fermés. <p>Prochaine décision le 2 juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des compétitions professionnelles en septembre au plus tôt
<p>Vie associative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centre socio-culturel maximum 10 personnes en réunion dans la grande salle - Pas de reprise d'activité dans les locaux scolaires

<p>Déplacements</p>	<p>Jusqu'au 11 mai les règles du confinement s'appliquent avec obligation d'être en possession d'une attestation de déplacement dérogatoire. Pour la pratique sportive, l'usage de la bicyclette bien que possible juridiquement, n'est pas recommandé : en effet, ne sont autorisés que les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.</p> <p>A partir du 11 mai seuls les déplacements au-delà de 100 km seront Interdits sauf motifs impérieux familial ou professionnel.</p> <p>Pour déterminer la zone de sortie de 100 km autour de votre domicile https://carte-sortie-confinement.</p>
<p>Transport en commun – Grand Poitiers vitalis-poitiers.fr ou application mobile Vitalis ou Allobus 05 49 44 66 88.</p>	<p>Prolongation automatique des abonnements Vitalis pour une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 mois supplémentaire pour chaque abonnement mensuel d'avril et/ou de mai détenu (report cumulable) - 2 mois pour tout abonnement annuel <p>Possibilité de remboursement pour les montants supérieur à 20€ sous certaines conditions.</p> <p>À compter du lundi 11 mai 2020 :</p> <p><u>Accès aux bus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port du masque sera obligatoire dans le bus et dans tous les espaces liés au réseau de transport (arrêts, agences, etc.) - La capacité des véhicules sera réduite. - La vente à bord et l'information par le conducteur resteront suspendues dans un premier temps et la montée se fera par les portes centrales et arrières. <p><u>Lignes et horaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Du lundi au vendredi, les lignes régulières 1 à 31 continueront à circuler suivant des horaires permettant de se déplacer entre 6h30 et 21h <p>Pour consulter ces horaires adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Site vitalis-poitiers.fr : Menu « Se déplacer » puis « Lignes et Horaires » puis « Toutes les lignes » et sélectionner la ligne Ø Application mobile Vitalis : Menu « Horaires » puis « Fiche Horaire » <ul style="list-style-type: none"> - Les services Flex'e-bus et Handibus circuleront normalement - Les lignes scolaires (S) circuleront à partir du 18/05
<p>Taxis</p>	<p>Masques obligatoires en l'absence de séparation plexiglas</p>

Brèves communales

Les entreprises reprennent progressivement leur activité. Les travaux courants qui leur sont confiés vont donc pouvoir être réalisés prochainement (entretien cimetières...) ainsi que certains chantiers restés en suspens.

Les équipes techniques de la commune sont mobilisées pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les locaux, notamment les écoles, et l'entretien des espaces publics (propreté, entretien des chemins communaux, tontes...) qui ont pris du retard du fait du confinement.

L'application des gestes barrières dans leur mission limite les capacités d'organisation et de déploiement des équipes (nombre d'agents limités par véhicule...). Nous comptons sur votre compréhension.